



# COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

## REUNION DU 01 JUIN 2022

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission départementale d'appel dans un délai de 7 jours ( à compter du lendemain du jour de la décision contestée ) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 70 euros, Ce délai est réduit à 48 heures pour les matchs de coupes.

**PRESENTS:** José DE JESUS -- Louis FINANCE -- José ROMERO

**COUPES :** Contrôle des feuilles de matchs.

Coupe 47 inter sport : CHAMPION -- MIRAMONT  
FINALISTE -- F C P A 47

Coupe COUE inter sport : CHAMPION -- CASSENEUIL2  
FINALISTE -- U S V P2

### CHAMPIONNAT :

(Sous réserve des procédures en cours)

MONTEES : de D1 en R3 -- FC PA 47 :  
de D2 en D1 -- BOE B ENC , CASTELJALOUX  
de D3 en D2 -- ASTAFFORT , STE BAZEILLE , U S A D  
de D4 en D3 -- MIRAMONT2 , STE BAZEILLE2 , FUMEL

DESCENTES : de R3 en D1 -- CASTILLONNES  
de D1 en D2 -- ST COLOMB, MARCELLUS, U S P F  
de D1 en D4 -- STE LIVRADE  
de D2 en D3 -- A S S A, PENNE ST SYL, CASTILLONNES  
de D2 en D4 -- BIAS  
de D3 en D4 -- LAROQUE, PENNE ST SYL, VALLEE LEMANCE

CHAMPIONS DISTRICT : D3 STE BAZEILLE D4 FUMEL

Le tirage des poules de D3 pour la saison 2022/2023 ainsi que la remise des trophées auront lieu lors de l'Assemblée Générale du 22 juin à Ayet.

La Commission remercie toutes les personnes et tous les clubs qui ont participé au bon déroulement des coupes 47 INTER sport et COUE INTER sport et particulièrement le club de NERAC pour le jour des finales. Un très grand merci pour notre directrice administrative pour son implication dans ces coupes nouvelle formule depuis leur mise en place, ainsi qu'aux membres de la Commission.  
Bonnes vacances à tous et rendez-vous pour la saison 2022/2023

Le Président  
ROMERO José